



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

remboursement

Question écrite n° 98743

Texte de la question

M. André Vallini attire l'attention de M. le ministre du travail, de l'emploi et de la santé sur les conséquences sociales et sanitaires des dépassements d'honoraires pratiqués par de nombreux médecins. La généralisation de cette pratique tend à exclure de nombreux ménages modestes de l'accès aux soins, notamment dentaires et ophtalmologiques. Cette pratique renforce la tendance à l'augmentation du reste à charge pour l'ensemble des patients depuis plusieurs années : si elles ne permettent pas d'assurer la pérennité financière de notre système de santé, la hausse du forfait hospitalier, la multiplication des baisses du taux de remboursement sur certains médicaments ou encore la restriction de prise en charge des affections de longue durée grèvent considérablement le budget de nos concitoyens. Selon une étude récente de l'IRDES, 14 % des Français sont contraints de renoncer aux soins pour des raisons financières, et 52 % des personnes modestes. Dans ce contexte, la lutte contre les dépassements d'honoraires, qui représentaient en 2007 près de 2 milliards d'euros, doit être une priorité au vu de la crise sociale qui touche notre pays. Aussi, il lui demande de bien vouloir lui indiquer les dispositions qu'il est en mesure de prendre pour créer les conditions d'une véritable concertation de nature à rétablir une cohérence tarifaire et à assurer l'accès aux soins des plus modestes.

Données clés

Auteur : [M. André Vallini](#)

Circonscription : Isère (9^e circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 98743

Rubrique : Assurance maladie maternité : prestations

Ministère interrogé : Travail, emploi et santé

Ministère attributaire : Travail, emploi et santé

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 1er février 2011, page 880

Question retirée le : 4 octobre 2011 (Fin de mandat)